



DISPOSITIF PREVENTION - Màj 08/10/2023

Accessibilité aux personnes handicapées :
nous contacter

OBJECTIF DE LA FORMATION

Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'informations sur les risques réels rencontrés dans les situations de travail du quotidien

COMPETENCES DEVELOPPEES

Prévention : maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques et inscrire ses actions dans la démarche de prévention.
Analyse : évaluation de ses risques professionnels et adapter, optimiser ses pratiques professionnelles.

Public

Toute personne d'entreprise ou d'établissement public. Pas de pré-requis.

Durée et modalité : 2 jours – 14 heures

Organisation : 10 stagiaires maximum (inter ou intra).

Moyens : salle de formation. Postes de travail

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS.

Pédagogie : exposés théoriques, exercices pratiques. Intersession, travail à effectuer avec analyse de situation de travail.

70 % pratique 30 % théorique

Evaluation de la formation :

Recueil personnalisé des attentes.
Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat Acteur PRAP IBC à l'issue de la formation, sous réserve de réussite aux épreuves certificatives.
Évaluation à chaud et à froid.

Certificat valable pendant 2 ans.

**ACTEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
INDUSTRIE BATIMENT COMMERCE
PRAP IBC Formation initiale**

La formation initiale Acteur PRAP IBC est l'outil indispensable pour instaurer une démarche de prévention dynamique et durable dans les structures du secteur industrie bâtiment commerce. À l'issue de cette formation, les acteurs PRAP IBC seront en mesure d'optimiser leurs pratiques professionnelles et de participer activement à l'évaluation des risques dans leurs situations de travail.

CONTENU DE LA FORMATION

- 1) Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
 - 1.1 Comprendre l'intérêt de la prévention.
 - 1.2 Connaître les risques de son métier.

- 2) Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé.
 - 2.1 Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
 - 2.2. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.

- 3) Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
 - 3.1. Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - 3.2. Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - 3.3 Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

- 4) Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles Les principes de sécurité et d'économie d'effort. Les manutentions protectrices adaptées à son métier. L'utilisation des aides techniques préventives.

Tarif : nous consulter au 06 45 84 39 81

[Votre contact, Sybille Treard](mailto:sybille.treard@orange.fr)